

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION NATIONALE DE LA
CONSERVATION DE LA NATURE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

RAPPORT ANNUEL
2003

I. INTRODUCTION.....	3
II- PARTIE ADMINISTRATIVE:.....	4
2.1 Textes Intervenus.....	4
2.2 Etat d'encadrement:.....	7
2.2.1 Direction Nationale	7
2.2.2 Directions Régionales:.....	8
2.2.3 Services rattachés	9
2.2.4 Personnel en Disponibilité	10
2.2.5 Personnel en Formation.....	10
2.2.6 Détachement et Disponibilité	10
2.2.7 Nécrologie	10
2.2.8 Situation du personnel d'encadrement.....	16
III. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS:.....	17
3.1 Infrastructure	17
3-1-1 Bâtiments	17
3-1-2 Infrastructures de production de plants.....	18
3.2 Equipement	21
IV. BUDGET:.....	22
4-1 Les dépenses de fonctionnement.....	22
4-2 Budget spécial d'investissement.....	22
V. RECETTES	22
5.1 Recettes d'exploitation :.....	22
5.2 Recettes de transactions :.....	23
VI. PARTIE TECHNIQUE.....	23
6-1 Domaine Forestier:.....	23
6-1-1 Domaine forestier classé.....	23
6-1-2 Domaine forestier protégé:	25
6.2 Domaine faunique.....	26
6.2-1 Aménagement des parcs et réserves.....	26
6-2-2 Domaine de chasse libre.....	30
6.3 Apiculture :	31
6.4 Défrichement.....	31
6.5 Reboisement	31
6.5.1 Production de plants.....	32
6.5.2 Reboisement 2002-2003	32
VII. PARTIE STATISTIQUE:.....	37
7.1 Tableau Récapitulatif des recettes d'exploitation 2003	39
7.1.1 Tableau récapitulatif d'exploitation bois de chauffe et charbon de bois.....	37
7.1.2 Tableau récapitulatif d'exploitation du bois d'œuvre	37
7.1.3 Tableau récapitulatif d'exploitation du bois de service.....	38
7.1.4 Tableau Récapitulatif de Délivrance de permis de chasse	38
7.2 Tableau Récapitulatif des recettes de transaction 2003: Etat des Débits:	38
7.3 Graphiques:.....	39
VIII. CONCLUSION:.....	41

I. INTRODUCTION

L'année 2003 a été une année de relance et de redynamisation des activités du service tout aux plans technique, administratif qu'organisationnel.

La mise en chantier des programmes et projets de gestion décentralisée des ressources forestières et fauniques, l'ouverture du service vers les autres acteurs du secteur forestier à travers respectivement la Conférence Nationale sur les programmes Forestiers du mali et le Forum des partenaires du secteur forestier, le lancement d'une vaste campagne de reboisement impliquant toutes les forces vives de la nation, et enfin la brillante participation des éléments du corps des eaux et Forêts au défilé militaire du 22 septembre 2003, auront marqué la fin de l'hibernation d'un service en quête de son identité et de sa place pour mener à bien la bataille contre la dégradation de notre environnement et la lutte contre la pauvreté.

Au plan climatique, l'année 2003 a connu une pluviométrie abondante à exceptionnelle ; favorisant la reprise de la végétation dans toutes les zones agroclimatiques du pays.

La situation hydraulique sur tous les cours d'eau s'est nettement améliorée et à même atteint ou même dépassé la moyenne dans certains cas. Les zones de frayères et zones d'inondations qui constituent des lieux de prédilection pour la reproduction du poisson ont été suffisamment alimentées en eau, donnant ainsi un grand espoir au monde pêcheur.

Les ressources pastorales à la faveur de l'abondante pluviométrie ont connu une forte production de fourrages aériens et herbacés.

Au plan de la gestion des ressources humaines, de profonds changements ont été faits ; ainsi, outre le changement du Directeur National et de son Adjoint, près de 60% du personnel exécutant de terrain et de direction ont connu de nouvelles affectations, et ce, dans le cadre de la redynamisation du service.

Au plan législatif, la DNCN a au cours de l'année 2003 initié les textes législatifs et réglementaires suivants :

- 1) Projet de loi relative à la protection du Patrimoine Naturel; (transmis au CAB/ME)
- 2) Loi fixant les conditions de gestion des ressources forestières (en cours)
- 3) Projet de loi portant création du fonds d'aménagement et de protection des forêts et du fonds d'aménagement et de protection de la faune dans les domaines de l'Etat ; (adopté par l'AN)
- 4) Projet de loi portant relecture des lois N°003 et 004 du 18/01/95 en vue de leur harmonisation (élaboré et programmé pour 2004).
 - 1) Projet de décret fixant l'organisation et les modalités de gestion du fonds d'aménagement et de protection des forêts et du fonds d'aménagement et de protection de la faune dans les domaines de l'Etat. (élaboré).
 - 2) Projet de décret portant répartition entre l'Etat, les collectivités territoriales et les fonds d'aménagement et de protection des forêts et de la faune, des recettes issues de l'exploitation des domaines forestier et faunique de l'Etat. (élaboré).

- 3) Projet de décret fixant les taux des redevances perçues à l'occasion de la délivrance des certificats d'origine accompagnant les spécimens d'espèces végétales sauvages destinés à l'exportation.
- 4) Projet de décret fixant les taux des redevances et des taxes perçues à l'occasion de la délivrance des titres d'exploitation des ressources forestières. (en cours programmé pour 2004)

En ce qui concerne l'état d'exécution des programmes d'activités, les résultats sont globalement bons et satisfaisants, malgré la faiblesse des moyens d'intervention.

Dans le cadre du suivi des projets et programmes relevant de la DNCN, on note le démarrage effectif du programme Environnemental d'Appui à la lutte contre la désertification dans une perspective de développement (8^{ème} FED)

Le projet de mise en valeur des Forêts du cercle de Kita par les organisations paysannes est enfin de financement ; tandis que le projet gestion durable des Forêts en 3^{ème} région se poursuivra jusqu'en juin 2005. Quant à la phase de ~~X~~
Consolidation du projet de gestion durable des Forêts classées autour de Bamako, elle est en voie de démarrage

Le présent rapport est la synthèse des activités des services déconcentrés et des services rattachés.

I- PARTIE ADMINISTRATIVE:

2.1 Textes intervenus

o Décrets :

Décret n° 102 du 2 février 2003 portant nomination de Monsieur Félix DAKOUO n° mle 368-60-T en qualité de Directeur National du Service de la Conservation de la Nature,

o Arrêtés :

Arrêté n° 0027 /MTFP-DNFPP -D2-2 du 15 janvier 2003 portant titularisation de Brehima SIDIBE n° mle 0109-207- Z ;

Arrêté n° 03/ME-SG du 14 février portant nomination du Directeur Administratif et Financier du Ministère de l'Environnement,

Arrêté n° 0136 : mtfp-DNPP-D2-2 du 27 janvier portant titularisation de certains agents dont Hady DIALLO n° mle 0109-480-J,

Arrêté n° 578 /MTFP-DNPP-D2-2 du 3 avril 2003 portant titularisation de certains agents dont Emmanuel DEMBELE Technicien des Eaux et Forêts n° mle 0109494-A,

Arrêté n° 580 /MTFP-DNFPP-D2-3 portant rappel en activité de Monsieur Mamadou GAKOU Ingénieur des Eaux et Forêts n° mle 460-36-R,

Arrêté n° 626/MTFPP-D2-3 du 9avril 2003 portant mise en disponibilité de Monsieur Mamadou Madyou HAÏDARA ingénieur des Eaux et Forêts n° mle 368-46-C,

Arrêté n°0976 /ME-SG du 16 mai 2003 portant nomination de chefs de Division à la DNCN dont Yacouba DOUMBIA n°mle 317-35-P ingénieurs des Eaux et Forêts,

Arrêté n° 977/ME-SG du 16 mai 2003 portant nomination de directeurs régionaux dont Boli SANGARE n° mle 420-36-K ingénieur des Eaux et Forêts ,

Arrêté n° 998/ME-SG du 19 mai 2003 portant nomination de Mamadou GAKOU n° mle 460-60-R ingénieur des Eaux et Forêts en qualité de Directeur National Adjoint de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature,

Arrêté n° 939/ME-sg du 8 mai 2003 portant nomination de Monsieur Boubacar DIAKITE en qualité de Directeur National Adjoint de la DNACPN,

Arrêté n° 741/MTFP-DNFPP-D2-3 portant détachement de Monsieur Modibo TRAORE n° mle 420-17-V d ingénieur des Eaux et Forêts auprès de la BAD,

Arrêté n° 809/MTFP-DNFPP- D2-3 portant radiation de Sidiki SANGARE n° 770-93-R agent Technique de l'Elevage, pour cause de décès,

Arrêté n° 1224 /MTFP-D2-2 du 23 juin 2003 portant titularisation de Moussa Ag Mohamed n° mle 350-15-S agent Technique des Eaux et Forêts,

Arrêté n° 730/MTFP-D2-3 portant radiation de Adama KONE Technicien des Eaux et forêts pour cause de décès,

Arrêté n° 1310 /MT FP-D63 portant détachement de Monsieur Kouloutan COULIBALY n° mle 791-95-T ingénieur des Eaux et Forêts,

Arrêté n° 1388 MTFPP-DNFPP-D2-3 portant détachement de Monsieur Kalifa SANOGO n° mle 284-76-L ingénieur des Eaux et Forêts auprès du PNUD,

Arrêté n° 1608 ME-SG du 25 juillet 2003 portant nomination de Monsieur Fousseyni DIARRA N° mle 317-71- F ingénieur des Eaux et Forêts en qualité de chef de la Composante Mali du Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles (AGIR),

Arrêté n° 67/ME-SG du 29 juillet 2003 portant nomination de Monsieur Amadou DIALLO n° mle 317-36-R Ingénieur des Eaux et Forêts en qualité de chef de la Cellule Combustible Ligneux,

Arrêté n° 1654/ ME-SG du 31 juillet 2003 portant nomination de Ousmane SANKARE n° mle 246-88-A ingénieur des Eaux et Forêts en qualité de chef de la Cellule de gestion des forêts classées autour De Bamako et de la mise en valeur de la Zone de Biodiversité des Monts Mandingues,

Arrêté n° 1640 /ME-SG portant création de la Cellule de Coordination du Projet de Consolidation du Système de Gestion des trois forêts classées autour de Bamako et la mise en valeur de la zone de biodiversité des Monts Mandingues,

Arrêté n° 1490 /ME-SG du 11 juillet 2003 portant nomination de Monsieur Bather KONE n° mle 301-23-8 Ingénieur des Eaux et Forêts en qualité de Directeur Adjoint du STP

Arrêté n° 1467 portant abrogation de la nomination de Monsieur ALBACHAR Ag Hamadou professeur d'Enseignement secondaire précédemment Directeur Adjoint du STP/ CGIQE

Arrêté n° 1469 /ME-SG du 10 juillet 2003 portant nomination de Directeurs Régionaux de l'Assainissement dont Yaya KANE Ingénieur des Eaux et Forêts n° mle 304-51-H,

Arrêté n° 1468 /ME-SG du 10 juillet 2003 portant nomination de chefs de divisions à la DNACPN dont Mme Dicko Fatimata SANANKOUA,

Arrêté n° 215 /ME-SG du 7 février 2003 portant nomination De Monsieur Tidiani COULIBALY n° mle 479-99-M Ingénieur des Eaux et Forêts en qualité de Directeur du STP/CGIQUE

Arrêté n° 03 ME-SE du 6 mars 2003 portant institution d'une régie d'avance de caisse au Ministère de l'Environnement,

Arrêté n° 1708 /ME-SG du 8 août 2003 portant nomination de Monsieur Lassina TRAORE n° mle 269-04-E Ingénieur Sanitaire en qualité de Coordinateur du Projet relatif aux stocks de Pesticides Obsolètes,

Arrêté n° 1768/ME-SG du 15 août 2003 portant mise en disponibilité pour deux ans de Monsieur Bouba FOFANA Ingénieur des Eaux et Forêts n°mle 366-88-A,

Arrêté n° 1661MT-FP –DNFPP –D2-3 du 1^{er} août 2003 portant détachement de certains fonctionnaires auprès de l'Assemblée Nationale dont Boubacar N'Golo TANGARA n° 460-97-K Technicien des Eaux et Forêts,

Arrêté n° 2017 /MTFP-DNFPP-D2-3 du 15 septembre 2003 portant radiation de Mamadou Tiémoko TRAORE Ingénieur des Eaux et Forêts n° mle 345-50-G pour cause de décès,

Arrêté n° 1996/M-SG du 12 septembre 2003 portant nomination de Mme Keita Awa KEITA en qualité de Chef de Division des Finances à la DAF du Ministère de L'environnement,

Arrêté n° 1997 /ME-SG du 12 septembre 2003 portant nomination de Moussa DEMBELE n° mle 345-37-S en qualité de chef du Bureau de Gestion des Ressources Naturelles et du Développement Durable au STP.

Arrêté n° 2077/ME-SG du 25 septembre 2003 portant nomination de Monsieur Broulaye COULIBALY en qualité d' Agent comptable de l'ABFN , Arrêté n° 2079 portant nomination de certains agents à l'ABFN dont Abdoulaye MAÏGA n° 459-46-C vétérinaire et Ingénieur d'Elevage .

u Décisions :

Décisions n°02/MAEP-DAF –DP du 14 novembre 2002 portant mutation de Mamadou TANGARA n° mle 983-00-K Technicien des Eaux et Forêts.

Décision n° 014 /MET-DAF-DP du 25 février 2003 portant octroi d'un capital décès aux ayants droits de feu Clément TRAORE n° mle 317-7-K Ingénieur des Eaux et Forêts ;

Décision n° 264 /MTFP-DNFPP-D2-3 portant mise à la disposition du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche de Monsieur Moussa SAMAKE n° mle 982-83-E Technicien de d'Agriculture et du Génie Rural,

Décision n° 371 /MTFP _ DNFPP-D2-3 portant mise à la disposition du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêcher de Madame METI Aminata WALET Bayes n° 487-98-L Ingénieur des Eaux et Forêts,

Décision n° 41 /MTFP-DNFPP-D2-2 portant rappel en activité de Mme DICKO Zeynaba Mohamed DICKO Technicien des Eaux et Forêts,

Décision n° 103 /MTFP-DNFPP-D21-2 du 30 avril 2003 portant rappel en activité de Monsieur Aliou COULIBALY n° 908-03-N mis à la disposition de du Ministre de l'Environnement,

Décision n° 105 du 2 mai 2003 portant rappel à l'activité de Monsieur Samuel DIARRA n° mle 919-99-Y Technicien des Eaux et Forêts,

Décision n° 31 /ME-SG-DAF du 7 mai 2003 portant nomination d'agents chargés de fiches de casier des services du Département du Ministère de l'Environnement,

Décision n° 03/MTFP-D2-2 du 2003 portant rappel à l'activité de Monsieur Ousmane dit Sakérou DOLO n° mle 908-02-M Technicien des Eaux et Forêts,

Décision n° 690MTFP-D-2-2 portant reclassement de certains agents du Ministère de l'Environnement dont Monsieur Mohamed Lagdaf CISSE n° mle 722-03-N planton.

Décision n° 062 portant affectation de certains agents au STP dont Yaya Nouhoum TAMBOURA n° mle 317-34-N Ingénieur des Eaux et Forêts,

Décision n° 71 /ME/DAF du 20 juillet 2003 portant engagement de manœuvres saisonniers pour l'entretien des pistes de l'OPNBB.

Décision n°70 ME-SG du 29 juillet 2003 portant mutation de certains agents dont Niarga KEITA n° mle 349-27-F ingénieur des Eaux et Forêts.

Décision n° 91 ME-SG du 12 septembre 2003 portant nomination de chef de section et de chargés au STP/ CGIQE.

2.2 Etat d'encadrement:

2.2.1 Direction Nationale

- Directeur National : Félix DAKOUO n°mle 368- 60 V IEF

- Directeur National Adjoint : Mr Mamadou GAKOU n°mle 460.36 R IEF

- Chef de Division Etude et Planification : Mamadou KOMOTA n°mle 368-55 M IEF

- Chef de Division Aménagement des Forêts , Parcs et Réserves: Bourama DIABATE IEF.

- Chef de Division Réglementation et Protection de la Nature: Alpha Aly MAÏGA 345-35-Z IEF.

- Chef de Division Formation et Communication: Sory SAMASSEKOU n° mle 317-87-Z IEF.

- Chef de Division Conservation de la Faune et de son Habitat : Biramou Sissoko IEF

2.2.2 Directions Régionales:

□ Région de Kayes :

- Directeur Régional : Mr Boly SANGARE n° mle 420-36-I IEF
- Chef de Service de Bafoulabé : Moussa SISSOKO n° mle 934-59 - C IEF
- Chef de service de Diema : Boubacar S dit MAIGA n° mle 982-97-W IEF
- Chef de service de Kayes: Souveibou MANGANE n° mle 489-71-F IEF,
- Chef de service de Kénieba : Oumar TOGOLA n° mle 366-59-S IEF,
- Chef de service de Kita : Mamary KOKAINA n° mle 420-38-T IEF,
- Chef de service de Nioro : Soumana TRAORE n° mle 345-52-J IEF,
- Chef de service de Yélimané : N'Tossama DIARRA n° mle 743-13-A IEF.

□ Région de Koulikoro :

- Directeur Régional : Modibo Tiemoko KEÏTA n° mle 345-36-R IEF,
- Chef de service de Banamba : Adama TRAORE n° mle 438-80-R , IEF,
- Chef de service de Dioïla : Zan SAMAKE n° mle 436-38-T IEF
- Chef de service de Kangaba: Sylvestre DIALLO n°mle 106-96-J IEF,
- Chef de service de Kati : Moussa CISSOKO n° mle 928-29-T IEF,
- Chef de service de Kolokani : Tiefig CISSE n° mle 368-59-S IEF,
- Chef de service de Koulikoro : Appollinaire SAMAKE n° mle 489-61-V IEF,
- Chef de service de Nara : Moussa TRAORE n° mle 344 -11- M IEF.

□ Région de Sikasso :

- Directeur Régional : Mamadou Kossa TRAORE n° mle 368- 58- R IEF,
- Chef de service de Bougouni : Youssouf KONATE n° mle 182-91-D IEF,
- Chef de service de Kadiolo,: Mamadou SAMAKE n° mle 301-31-N IEF,
- Chef de service de Kolondieba : Harouna CAMARA n° mle 460-01-B IEF
- Chef de service de Koutiala :Mme DEMBELE Dou KONATE n° 439-44-A IEF,
- Chef de service de Sikasso : Abdoulaye MAHAMANE n° 489-56-N IEF,
- Chef de service de Yanfolila : Bougouzanga GOÏTA n° mle 423-61-V IEF
- Chef de service de Yorosso : Fanègué DABO n° 743-08-V IEF.

□ Région de Ségaou

- Directeur Régional : Namory KEÏTA n°mle 420-37-S IEF;
- Chef de service de Baraoueli : Mamadou Tieman TRAORE n° mle 422-94-G IEF,
- Chef de service de Bla : Sadio FANE n° mle 422-63-X IEF,
- Chef de service de Macina : Baba GUINDO n° mle 366-62-W IEF
- Chef de service de Niono ; Luc SOGOBA n° mle 436-42-Y IEF,
- Chef de service de San : Michel KOLOMA n° mle 489-68-C IEF,
- Chef de service de Ségaou : Seydou TANGARA n° mle 420-22-A IEF,
- Chef de service de Tominian : Bougouna TRAORE n° 0101-679-D IEF.

□ Région de Mopti

- Directeur Régional : Soumana TIMBO n° mle 436- 41- X IEF,
- Chef de service de Bankass : Fousseyni DIABATE n° mle 769-98-X IEF,
- Chef de service de Djenné : Pierre DIARRA n° mle 345-35-P IEF,
- Chef de service Douentza : Mamadou Baga SAMAKE n° mle 315-00-A IEF
- Chef de service de Koro : Boukary Kané n° mle 345-45-C IEF

- Chef de service de Mopti : Mamadou Adama DIARRA n° mle 298-18-W IEF,
- Chef de service de Tenenkou : Sidi SOFARA n° mle 284-12-N IEF,
- Chef de service de Youwarou : Daouda DIARRA n° mle 460-99-M IEF.

□ Région de Tombouctou

- Directeur Régional : Mohamed Ag HAMATY n°mle 301-31-Z IEF
- Chef de service de Diré : Seyni K TRAORE n°mle 489-55-M, IEF
- Chef de service de Goundam : Ibrahim Ag SINDIBLA n°mle 953.69.W. IEF.
- Chef de service de Gourma Rharous : Boubeye TOURE n°mle 313-72-G IEF.
- Chef de service de Niafunké : Siaka COULIBALY, n°mle391.38.T , IEF.
- Chef de service de Tombouctou : Bamba KEÏTA n°mle 489-70-E IEF.

□ Région de Gao

- Directeur Régional : Adama Mahamane DICKO n°mle 345.45.T IEF
- Chef de service de Ansongo : Almoustakine Ag BIKEILA n°mle 317.69.D IEF
- Chef de service de Bourem : Chieckné KEÏTA n°mle 928-34 -Z IEF.
- Chef de service de Gao : Ibrahim Ag HAMOU n°mle 317.66.A IEF.
- Chef de service de Menaka : Aboubacrine S HAIDARA n°mle 769.66.m, IEF.

□ Région de Kidal :

- Directeur Régional : Amewey Ag Sidi AHMED : n°mle246.67.B IEF.
- Chef de service de Kidal : Alhader A CISSE n°mle 953.06.V IEF
- Chef de service de Tessalit : Moulaye Saloum n°mle 953 .07.T IEF
- Chef de service de Abeibara : Adama SAMAKE n°mle 489-58-R IEF.

□ Direction Régionale du District

- Directeur Régional : Mr Titi NIARE n° mle 436- 46- C IEF

2.2.3 Services rattachés

□ Opération Aménagement Parc National de la Boucle du Baoulé :

Directeur : Baïkoro FOFANA n°mle 420.2Y, IEF

- Parc Biologique de Bamako : Directeur :** Mamadou Kambéné KEITA n°mle 433.47.D, Vétérinaire et Ingénieur d'Elevage
- Centre de Formation Pratique forestier (CFPP) :** Directeur : Boubacar MAÏGA n° mle 301-32-L IEF
- Cellule de Gestion des Forêts classées autour de Bamako et mise en valeur de la zone de biodiversité des monts mandingues:** Chef de Cellule: Ousmane SANKARE n°mle 246.88A, IEF
- Cellule Combustible et Ligneux :** Chef de Cellule : Amadou DIALLO 317-36-R IEF
- Projet de Gestion Durable des Forêts en 3è Région :** Coordinateur : Boureima CAMARA n° mle 792-09-W IEF

2.2.4 Personnel en Disponibilité

Nampa N	SANOGHO n° mle	IEF
Dramane	COULIBALY n°mle 272.08.,	IEF
Kouloutan	COULIBALY n°mle	IEF
Moustapha	SOUMARE n°mle 301.21.Z,	IEF
Samba	TOUNKARA n°mle.....	IEF
Abdoulaye	DAGAMAISSA n°mle.....	IEF
Yaya	SIDIBE n°mle 326.28.C	IEF
Modibo	TRAORE	IEF

2.2.5 Personnel en Formation

Salif	SIDIBE n°mle 791.22.K,	ATEF
Modibo	KOUYATE,	TEF
Dramane	BARRO,	TEF
Bintou	Coulibaly,	Secrétaire
Broulaye	Dembélé n°mle 930.89.L,	TEF
Aguissa	Ag Sidi n°mle 953.13.P,	TEF
Cheick	KEITA n°mle 928.34.Z,	TEF
Mamadou	Diarra n°mle 488.09.M	TEF
Ibrahima Kola	Traoré n°mle 791.86.H,	TEF
Badian	Diabaté n°mle 928.36.B,	TEF
Abdoulaye	TRAORE n°mle 423.36.B,	TEF
Seydou	DIARRA A n°mle 908.04.P,	TEF
Salia	BENGALY n° mle 791-23-L	TEF
Abdoulaye	KANTE n° mle	IEF
Wartana Ag	ASSEWADANA n° mle 953-15-C	ATEF

2.2.6 Détachement et Disponibilité

Aboucouoro NIARE n°mle 489.53.K IEF

Mory Niomby KEITA, IEF en détachement auprès de la FAO

Moussa KIENTA détachement auprès de l'APCAM

Bougouzanga COULIBALY n°mle 460.95.H, IEF en détachement auprès de

l'Administration Territoriale

Hamady KONANDJI N°mle 417.96.J, IEF.

Bouba FOFANA Wetlands International

2.2.7 Nécrologie

-Kossa Ag Rally surveillant de forêts à Gossi

-Zaouder Touré n° mle 461- 07- H en service au SCN de Menaka décédé le 31 mars 2003

-Adama Diallo n° mle 488-28-C au SCN de Bougouni ;

-Sidiki Bagayoko IEF à la Direction Régionale de Kayes

2.2.3 Situation du personnel d'encadrement

IEF \Rightarrow Ingénieur des Eaux Forêts , VIE \Rightarrow vétérinaire Ingénieur d'Agriculture et Génie Rural, TEF \Rightarrow Technicien des Eaux et Forêts, TCC \Rightarrow Technicien de Construction Civile . C FINAN \Rightarrow Contrôleur des Finances , ASS \Rightarrow Administrateur des Affaires Sociales, MSC \Rightarrow Maître du second cycle ATTEF \Rightarrow Agent Technique des Eaux et Forêts ATS \Rightarrow AGENT Technique de la Santé G/S \Rightarrow forêts Gardiens/Surveillants de Forêts, AV \Rightarrow Agent de vulgarisation

III. INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS:

Le budget spécial d'investissement consent de plus en plus à doter le service de certaines infrastructures et équipements ; la situation s'est améliorée de plus en plus avec la construction de bureaux au niveau des Régions de Mopti et Kidal.

La Direction Nationale de la Conservation de la Nature a bénéficié au titre du budget d'état 2003; (BSI 2003), les projets suivants :

- Elaboration de plans d'aménagement et gestion de massifs forestiers dans la région de Kayes pour un montant de 38 millions de FCFA ;
- Electrification et Adduction d'eau du Parc Biologique de Bamako pour un montant de 100 000 000 FCFA ;
- Projet Gestion de la végétation indigène des zones arides d'Afrique pour un montant de 65 millions de FCFA
- Projet Conservation et Valorisation de la Biodiversité et des Eléphants du Gourma pour 40 millions de FCFA ;
- Projet Protection Aménagement Forêts et Parcs Nationaux pour 10 millions de francs CFA.

3.1 Infrastructure

3-1-1 Bâtiments

Structure	Bureau		Logement		Observations
	Nbre pièces	Etat	Nbre pièces	Etat	
DNCN	39	Passable	-	-	
DRCN	41	Passable	47	Passables	2log. en ruine et 15 en mauvais état
Kayes	99	Passable	-	-	
Koulikoro	59	Assez-bien	164	bon	
Sikasso	121	Bon	121	Passable	
Ségou	35	Passable	-	-	
Mopti	36	Bon	65	Bon	
Tombouctou	33	Bon	29	Assez	
Gao	1	En ruine	-	Bon	
Kidal	19	Assez-bon	3	0	
District	67	Assez-bon	47	Mauvais	
UGF	30	Assez bon	56	Assez bon	
OPNBB	20	Bon		Assez-	
CFPF	12	-		bon	
CCL	37	Assez bon			
PBB	10	Assez bon			

Les constructions des bureaux des Directions Régionales de Mopti et Kidal ont été financées par le Budget Spécial d'investissement pour l'exercice 2002 ; les travaux confiés à l'Agence des Travaux d'Infrastructures et Equipment Rural (AGETIER) sont entièrement terminés.

3-1-2 Infrastructures de production de plants

Ces infrastructures ont été délaissées depuis le transfert de la production des plants au secteur privé ; le système de location des ces infrastructures est inefficace car la plupart des locataires n'ont pas pu honorer leurs engagements (non paiement des frais de location). Cette situation est certes inhérente aux difficultés d'écoulement des plants produits. La situation au niveau des structures se présente comme suit :

□ REGION DE KAYES

SCN	Superficie de la pépinière (ha)	Clôture		Moyen d'exhaure		Titre ou lettre d'attribution
		nature	état	nature	état	
Bafoulabé	1 (central)	Grillage	Mauvais	Irrigation	Mauvais	Besoin de clôture réparation des canalisations
	1 (antenne) Bamafelé	grillage	passable	Forage,	bon	
Dièma	1	grillage	passable	puits	ruine	Réparation du puits
Kayes Pépinière central	1	Grillage +mur	Bon	Adduction eau courante	Bon	
Pépinière Darsalam	4	grillage	passable	puits	bon	Sous contrat
Kénieba	0.6	grillage	passable	pompe	passable	
Kita Niveau central Pépinière Kayaba	1 0.25	grillage	passable	adduction	bon	Abandonnée
Nioro	2	grillage	mauvais	puits		Non fonctionnel
Yélimané	1	néant				abandonné

□ REGION DE KOULIKORO

SCN	Superficie de la pépinière (ha)	Clôture		Moyen d'exhaure		Titre ou lettre d'attribution
		Nature	état	nature	état	
Banamba	1.5	Grillage	Mauvais	pompe électrique	Mauvais	Besoin de clôture pompe défectueuse
Diola	1	Grillage	mauvais	puits		En location
Kangaba	1	Grillage	bon	Forage équipe pompe Indiana	bon	
Kati				Puits forage	Mauvais	

Pépinière central Samanyana	1.44 1	Inexistant grillage	Mauvais bon	équipé pompe Indiana	passable	
Kolokani	1	Mur	passable	forage	pompe	
Koulikoro	1	grillage	bon	Forage et puits à grand diamètre	bon	
Nara	0.75	grillage	bon	Forage avec puits à grand diamètre	bon	

□ REGION DE SIKASSO

SCN	Superficie de la pépinière (ha)	Clôture		Moyen d'exhaure	
		nature	état	nature	état
Bougouni	1	grillage	Assez bon	Pompe	mauvais
Kadiolo	1	grillage		Pompe	mauvais
Kolondieba	1			Pompe	Assez bon
Koutiala	1	grillage		Pompe	mauvais
Yanfolila	1	grillage		Pompe	mauvais
Sikasso	1	grillage		Pompe	Assez bon
Yorosso	1	grillage		Pompe	mauvais

□ REGION de SEGOU

SCN	Superficie de la pépinière (ha)	Clôture	
		nature	état
Baraoueli	1	grillage	Assez bon
Bla	1	grillage	
Macina	1	grillage	
Niono	1	grillage	
San		grillage	
Segou	1	grillage	
Tominian	1	grillage	

□ REGION DE MOPTI

SCN	Superficie de la pépinière (ha)	Clôture	
		nature	Etat
Baraoueli	1	grillage	Assez bon
Bla	1	grillage	Mauvais
Macina	1	grillage	Mauvais
Niono	1	grillage	mauvais
San	1	grillage	Mauvais
Segou	1	grillage	mauvais
Tominian	1	grillage	mauvais

REGION TOMBOUCTOU

SCN	Superficie de la pépinière (ha)	Clôture	
		nature	état
Diré	1	grillage	mauvais
Goundam	1	grillage	mauvais
Gourma Rharous	1	grillage	mauvais
Niafunké	1	grillage	mauvais
Tombouctou	1	grillage	mauvais

REGION GAO

SCN	Superficie de la pépinière (ha)	Clôture	
		nature	état
Ansongo	1	grillage	mauvais
Bourem	1	grillage	mauvais
Gao	1	grillage	mauvais
Menaka	1		mauvais

REGION DE KIDAL

SCN	Superficie de la pépinière (ha)	Clôture	
		nature	état
Kidal	1		
Tessalit			
Tin Sacko			
Abeibara			

3.2 Equipement

Logistique

Structures	TYPE								observation	
	Véhicules		Moto		Mobylettes		Autres (vélo, pirogue)			
	nbre	état	Nbre	état	nbre	état	nbre	état		
DNCN	3	2 bon 1 pas			1	Assez bon	-	-	Planton	
Kayes	4	1 épave 2 bon 2 pas	16	Assez bon	4	Assez bon	-	-		
Koulikoro	10	1 épave 2 bon 7 pas	11	Assez bon	7	Neuf	-	-		
Sikasso	9	1 bon 8 mauvais	22	Bon	32	Bon	2 vélos	bon		
Ségou	10	1 bon 2 pas 7 mauvais	10	Bon	-	-	-	-		
Mopti	6	1 bon 5 mauvais	5	bon	1	bon	4	Assez bon		
Tombouctou	17	13 mauvais 4 épave	-	-	-	-	6 pirogues 4 moteurs HB 2 pirogues 2 moteurs HB	Bon " " " "		
Gao	3	Mauvais	5	1 volée			1 vélo	A bon		
Kidal	-	-	-	-	-	-	-	-	Néant	
District de Bamako	3	A. bon	8	Toutes en panne	-	-	-	-		
UGF	6	4 bon 21 mauvais et 1 passable	-	-	-	-	-	-	Non parvenu	
CCL	13	2 sur cale 11 assez bon	30	6 Mauvais	-	-	-	-	5 Pick-up à Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti et Koutiala	

Structures	TYPE								observation	
	Véhicules		Moto		Mobylettes		Autres (vélo, pirogue)			
	nbre	état	Nbre	état	nbre	état	nbre	état		
OPNBB	16	1 bon, 3 passables 13 mauvais	35	Passable	-	-	-	-		
PBB	3	1 bon 1 passable 1 sur cale	-	-	-	-	-	-		

H.B : Hors bord. : La Direction Nationale de la Conservation de la Nature a hérité des moyens logistiques du Projet Gestion Des Ressources Naturelles ; ces moyens constitués de motos et de véhicules 4 x 4 sont tous en mauvais état.

IV. BUDGET:

4-1 Les dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2003 n'a pas connu d'amélioration par rapport à celui de 2002 ; il se chiffre à un montant de 141.700.000 F cfa se répartissant comme suit :

- fourniture de bureaux : 64.330.000 fcfa
- frais de transport lubrifiant 45.450.000 F CFA
- entretien véhicule : 6.700.000 f cfa
- dépenses diverses de transport : 12.825.000 f cfa
- heures supplémentaires (CFPF) 12.485.000 Cfa

4-2 Budget spécial d'Investissement

À titre de l'année 2003, la Direction Nationale a bénéficié des fonds pour les Projets suivants :

- ✗ - Elaboration des Plans d'aménagement et de Gestion des Forêts classées de la Région de Dag Dag, Fangala Djoubeba et Kénénkou pour un montant de 38.000.000 FCFA
- Construction des deux sites du projet «Gestion de la Végétation autochtone :65 millions de francs Cfa
- Appui au projet de conservation de la Biodiversité du Gourma 40 millions de francs cfa
- Appui à l'Opération Parc National du Baoulé pour 10 millions
- Electrification et Adduction d'eau du Parc Biologique de Bamako; 100 millions FCFA

V RECETTES

5.1 Recettes d'exploitation :

Forêts	108 737 904 Fcfa
Chasse	13 437 740 Fcfa
Défrichement	3 490 000 Fcfa
Sous /total	125 665 644 F cfa

5.2 Recettes de transactions :

Forêts	43 796 789 F cfa
Chasse	393 750 F cfa
Vente après saisie	485 250 F cfa
Sous -total	44 675 789 F cfa
TOTAL GENERAL	170 341 433 F cfa

Ce montant représente les recettes versées au trésor.

VI. PARTIE TECHNIQUE

6-1 Domaine Forestier:

Le domaine forestier en raison de la situation pluviométrique largement déficitaire sur toute l'étendue du territoire pendant l'hivernage 2002 en général a beaucoup souffert du déficit hydrique jusqu'au mois de mai période à laquelle les nouvelles pluies ont commencé à tomber ; occasionnant ainsi la régénération de la plupart des essences. Les investissements dans le domaine forestier sont en grande partie des apports extérieurs qui de plus en plus s'étiolent ; quand à l'Etat son intervention est presque insignifiant.

6-1-1 Domaine forestier classé

Ce domaine connaît beaucoup de cas d'occupations illicite, comme preuve la forêt classée de Nioro a été morcelée en parcelles d'habitation sans aucune forme de procédures.

- ✗ Les interventions jusque là réalisées se limitent aux forêts classées de Kita qui bénéficient d'un appui du PNUD BIT, aux forêts classées autour de Bamako grâce à un appui de l'AID.
- ✗ En ce qui concerne la planification pour les interventions , six forêts classées dans la région de Koulikoro (Tienfala, Kenenkou, Didjeni, Kangaba, Neguela, Bossofala) ont vu leurs plans d'aménagement financés par le Budget spécial d'Investissement (BSI) pour l'exercice 2002 et quatre forêts classées dans la Région de Kayes (Fangala, Djoubéba, Dag Dag Papara) pour l'exercice 2003 . Les marchés ont été attribués respectivement à l'AGETIER et au BEAGGES.

Etat du domaine classé

N° d'ordre	Désignation	Localisation	Superficie (ha)
1 3	Forêt Classée de Djoubéba	Bafoulabé	20.500
2 4	FC Fangala	Bafoulabé	26.000
3 5	FC Falémé	Kayes	7.200
4 6	FC Bagougo	Kayes	17.250
7	FC Dinguiria	Kayes	7.022
8	FC Dag Dag	Kayes	7.336
9	FC Paparah	Kayes	627
10	FC de Sero	Kayes	4.595
11	FC Bangassi	Kita	25.310

N° d'ordre	Désignation	Localisation	Superficie (ha)
12 10	FC Kayaba	Kita	24.800
18 11	FC de Gangara	Kita	24.000
14 12	FC Gallé	Kita	783
15 13	FC Toroko-Kassaro	Kita	21.910
16 14	FC Kobiré	Kita	5.825
17 15	FC Nafadjé	Kita	5.250
18 16	FC Sébekoro	Kita	43.000
19 17	FC Siguiéry	Kita	8.103
20 18	FC Tinienko	Kita	8.000
21 19	FC Niôro	Niôro	13.360
22 20	FC Lorack-Bane	Niôro	1.510
23 21	FC Kangaba	Kangaba	7.953
24 22	FC Mont Mandingues	Kati	14.580
25 23	FC Neguela	Kati	14.579
26 24	FC Bossofala	Kati	6.750
27 25	FC Genina	Kati	90.205
28 26	FC Faya	Kati Dioïla	79.822
29 27	FC Didieni	Kolokani	79.822
30 28	FC Tiénfala	Kati	2.600
31 29	FC Nyamina	Koulakoro	3.000
32 30	FC Kénenkou	Dioïla	5.996
33 31	FC de Banifing	Bougouni	13.880
34 32	FC de Dialakoro	Bougouni	33.200
35 33	FC de Flaboula	Bougouni	200
36 34	FC de Kekoro	Bougouni	52.000
37 35	FC de Nienendougou	Bougouni	40.640
38 36	FC de Siankadougou	Bougouni	6.000
39 37	FC de Thyemedougou	Bougouni	28.640
40 38	FC de Kambergué	Kadiolo	14.184
41 39	FC de Lougouani	Kadiolo	9.928
42 40	FC de Fatou	Kolondiéba	8.600
43 41	FC de Kobani	Kolondiéba	3.000
44 42	FC de Saman	Kolondiéba	15.200
45 43	FC de Sokourani	Kolondiéba	13.600
46 44	FC de Koba	Koutiala	3.500
47 45	FC de Mpessoba	Koutiala	2.700
48 46	FC de Zangasso	Koutiala	6.000
49 47	FC Route de Bouaké	Sikasso	100
50 48	FC de Boukania	Sikasso	13.280
51 49	FC de Kaboïla	Sikasso	410
52 50	FC de Farako	Sikasso	15.500
53 51	FC de Ngolokouna	Sikasso	200
54 52	FC de Zamblara	Sikasso	168
55 53	FC de Diagoumerila	Yanfolila	56.000
56 54	FC de Djinetoumani	Yanfolila	17.900
57 55	FC de Kalana	Yanfolila	3.800
58 56	FC de Sorondian	Yanfolila	15.400
59 57	FC de Mahou	Yorosso	8.600
60 58	FC Sounsan	Baraouéli	6.065
61 59	FC Kouiala	Macina	37.000
62 60	FC Mio	Macina	6.500
63 61	FC Koulongotomo	Macina	5.600
64 62	FC Sabali	Macina	1.150

N° d'ordre	Désignation	Localisation	Superficie (ha)
65 63	FC Saye	Macina	3.600
66 64	FC Guani	Macina	7.100
67 65	FC Fy	Macina	8.420
68 66	FC Founou	Macina	1.620
69 67	FC Sossebougou	Macina	1630
70 68	FC Dioforongo	Ségou	20.000
71 69	FC de Diaka	Ségou	2.440
72 70	FC Fanzana	Ségou	6.300
73 71	FC Doukoukolomba	Ségou	10.600
74 72	FC Faïra	Ségou	3.200
75 73	FC Fabougou	Ségou	3.300
76 74	FC Youwarou	Youwarou	646
77 75	FC Bia	Youarou	1350
78 76	FC Enghuan	Youarou	2.300
79 77	FC Fara-fara	youarou	1880
80 78	FC Diondo	Gathi Ioumo (youwarou)	270
81 79	FC Ouméré	Gahi Ioumo (youwarou)	1.100
82 80	FC Sébi	Ambiri (youwarou)	1.100
83 81	FC Gombatou	Niafunké	1900
84 82	FC Hama Koïra	Niafunké	423
85 83	FC Singo	Niafunké	547
86 84	FC Kiffo	Niafunké	290
87 85	FC Koumaïra	Niafunké	1070
88 86	FC Farana	Niafunké	1152
89 87	FC Guema	Niafunké	290
90 88	FC Doué	Niafunké	1412
91 89	FC Tiolli	Niafunké	600
92 90	FC Mankara	Niafunké	400
93 91	FC Gamba	Niafunké	690
94 92	FC Mounandié	Niafunké	800
95 93	FC Niafunké-Ouest	Niafunké	333
96 94	FC NiafunkéNOrd	Niafunké	932
97 95	FC Niafunké sud	Niafunké	200
98 96	FC Fati soumidra	Goundam	10300
99 97	FC Tagadrine	Goundam	25.000
100 98	FC Kabara	Tombouctou	338
101 99	FC Djidara	Gao	125
102 100	FC Zindigua	Gao	1500
103 101	FC Baria	Bourem	1086
104 102	FC Mozonga	Ansongo	1300
105 103	FC Koulouba	District de Bamako	3.000
Total			1.149.177

6-1-2 Domaine forestier protégé:

X A l'instar du domaine classé il est soumis à une forte pression.

Avec l'appui des partenaires , quelques actions d'aménagement sont en cours d'exécution avec les collectivités territoriales.

6.2 Domaine faunique

6.2-1 Aménagement des parcs et réserves

Animation Sensibilisation

Le programme d'animation et de sensibilisation dans les secteurs et au niveau de la section animation –sensibilisation a été exécuté par l'organisation des séances de causeries débats dans les villages et hameaux de culture riverains des blocs protégés. Les thèmes de ces causeries –débats ont porté sur les domaines suivants :

La nécessité de protéger les écosystèmes de la réserve de biosphère ;

Les moyens de lutte contre la désertification et la désertisation ;

Le tracé et le respect des limites de la zone tampon d'une largeur de 5 km tout autour des blocs intégralement protégés.

X C'est un programme qui été exécuté pour la plupart du temps avec les élus des communes riveraines de la réserve de la biosphère.

Un atelier de formation sur le thème : Concept de réserve de la biosphère a concerné les maires et les secrétaires généraux des communes de Madina, Kotouba, Kassaro, Krounikoto, Didanko, Saboula, Toukoto, Guémoukouraba, Souranzan –Tomoto et Namala Guimbala.

Suite à ces activités de sensibilisations les hameaux de culture ou les villages se trouvant dans la zone tampon et les occupants, en accord avec les autorités des villages d'origine se sont engagés sur écrit à quitter les lieux immédiatement après les récoltes des champs. Ces missions ont aussi permis la redynamisation des comités villageois de gestion des ressources naturelles (CVGRN) dans les villages.

Une mission conjointe (DNCN/OPNBB) s'est également rendue dans les forêts classées et réserves de faune des cercles de kati et de Kita situées au sud de la réserve de biosphère du 17 au 28 avril en vue de la création d'un couloir de migration de la grande faune entre le complexe du Baoulé et les réserves de faune et forêts classées du sud. Cette mission a pour sa part formulé des recommandations relatives au déclassement d'une partie de la forêt de Nafadji et au classement en réserve de faune du reste de cette forêt ajoutée aux forêts de Bossofala, Baoulé et Néguéla.

Activités de protection et de surveillance des ressources de la réserve

A coté de la forme passive de protection qui est la sensibilisation de la population, la forme de protection active constitue une tâche permanente pour les agents de l'OPNBB. En effet, malgré le manque de moyens pour des activités aussi nobles dans le parc, 43 missions de police forestière ont pu être exécutées pour la consolidation des activités de protection et de surveillance.

Ces missions ont été organisées et exécutées par les secteurs OPNBB, l'équipe de la direction technique basée à Missira et même souvent avec les agents des services de la Conservation de la Nature de Diéma, Kolokani et de Kati, en terme des résultats des activités de surveillance qui ont produits par la réalisation de quatre cent soixante quinze mille francs CFA (475.000 FCFA) de transaction forestière et vingt sept (27) procès verbaux (PV) dressés et clos.

Le tableau ci dessous donne les détails sur la nature et le nombre de délits constatés ainsi que les montants de transaction perçus par délits.

Tableau N°2

Année	Nature des délits	Nombre de PV	Transactions recouvrées
2003	Mutilation	22	350.000
	Feu de brousse	01	10.000
	Parcage	04	115.000
	Braconnage	03	néant
Total		30	475 000

Tableau N°3 : Comparaison des délits de 2002-2003

Année	Braconnage	Mutilation	Parcage	Feu de brousse
2003	3	22	4	01
2002	5	12	1	2

Une comparaison des délits de 2003 avec ceux de l'année 2002 à la même période (cf tableau n°3) laisse entrevoir une augmentation des délits liés à la pratique de la mutilation et une baisse des délits liés au feu de brousse.

□ **Activités d'Aménagement de la Faune et de son Habitat**

► Ouverture et nettoyage de pistes :

Les travaux d'ouverture et de nettoyage des pistes ont concerné les pistes de Tiko - Kénédon, Mignan - Bombati et Mignan - Saboné qui étaient dans un état de dégradation très avancé.

X Au total 151 km de pistes ont été ouverts ou nettoyés, 5 collines et 6 traversées de mangots ont été travaillés.

► les inventaires: Résultats des observations directes sur la faune :

Ces observations ont été faites de façon régulière par les agents lors des sorties terrain. Les résultats sont consignés dans les tableaux ci dessous pour chacun des secteurs et la section protection et aménagement.

Tableau N°5 Secteur de Baoulé

N°	Espèces	Nombre d'individus	Nombre d'observations	Lieu d'observation
01	Babouin	1103	15	Aires centrales et Forêt classée de Bossofala
02	Singe rouge	823	14	
03	Singe Vert	521	37	
04	Hipotrague	32	06	
05	Guib harnaché	11	08	
06	Phacochère	16	12	
07	Pintade commune	112	09	
08	Francolin Grand	85	12	
09	calao	18	07	
	Total	2721	150	

Commentaire : L'on constate que dans le Fina cette année il a y'a eu un très grand regroupement des singes rouges (patas). Ces regroupements ont été observés autour de quelques rares points d'eau. C'est ainsi que nous avons 823 individus en 14 observations soit un regroupement d'environ 59 individus par groupe. Ce regroupement est un témoignage très sincère de la crise d'eau que ce bloc a connu cette année car le regroupement en général admis chez les patas est de 3 à 7 individus par groupe.

✓ Secteur de Madina

N°	Espèces	Nombre d'Individus	Nombre d'observations	Lieu d'observation
01	Cynocéphale	800	5	Aires centrales
02	Singe rouge	12	03	
03	Singe Vert	30	08	
04	Hipotrague	04	02	
05	Guib harnaché	04	02	
06	Céphalophe de grimm	05	02	
07	Phacochère	75	08	
08	Pintade commune	300	05	
09	Pintade commune Grand calao	15	05	
	Total	1245	41	

✓ Secteur de Kraunikoto

N°	Espèces	Nombre d'individus	Nombre d'observations	Lieu d'observation
01	Cynocéphale	70	02	Aires centrales et zone tampon
02	Singe Vert	15	01	
03	Phacochère	11	02	
04	Pintade commune	22	02	
05	Francolin	05	01	
06	Grand calao	02	02	
07	Pernocptère brun	07	01	
	Total	132	11	

✓ Secteur de Missira

N°	Espèces	Nombre d'individus	Nombre d'observations	Lieu d'observation
01	Cynocéphale	50	01	Aires centrales Forêt classée de Bossofala (Kongosambougou)
02	Singe rouge	05	01	
03	Singe Vert	02	01	
04	Guib harnaché	02	02	
05	Ourébi	02	02	
06	Gazelle à front roux	08	04	
07	Chacal	01	01	
08	Pintade commune	89	03	
10	Grand calao	03	01	
11	Aigle pêcheur	01	01	
12	Petite Outarde	03	01	
	Total	166	18	

✓ Secteur de Dioumara

N°	Espèces	Nombre d'individus	Nombre d'observations	Lieu d'observation
01	Cynocéphale	472	08	Aires centrales, zone tampon et zone de transition (Kongosambougou)
02	Singe rouge	78	14	
03	Singe Vert	72	06	
04	Hipotrague	02	02	
05	Guib harnaché	01	01	
06	Ourébi	10	05	
07	Gazelle à front roux	36	17	
08	Phacochère	03	02	
09	Chacal	02	02	
10	Civette	01	01	
11	Mangouste	184	15	
12	commune	27	10	
13	Pintade	02	01	
14	commune	05	04	
15	Grand calao	03	01	
16	Marabout			
17	Petite Outarde			
18	Ombrette			
	Total	900	90	

✓ *Observations de la Section Protection et aménagement*

N°	Espèces	Nombre d'individus	Nombre d'observations	Lieu d'observation
Q1	Cynocéphale	100	02	
Q2	Ourébi	04	03	Aires centrales et zone tampon.
Q3	Chacal	01	01	
Q4	Hippopotame	05	02	
Q5	Hyène tachetée	01	01	
Q6	Pintade	20	01	
Q7	Commune	06	03	
Q8	Grand calao			
	Total	137	13	

L'analyse des six (6) tableaux des Observations directes sur la faune laisse entrevoir une prédominance des primates sur les autres ordres des mammifères.

On rencontre dans les trois (3) blocs presque les mêmes espèces de mammifère et d'oiseaux. La seule exception à cette règle est la gazelle à front roux qui est seulement observée dans le bloc du Kongosambougou.

► Résultats des observations indirectes sur la faune :

Nature	Espèce	Lieu d'observation
Empreintes	Cynocéphale, patas, vervet, Guib harnaché, chacal, lion ourébi, hipotrague, cob défassa, phacochère	Bimba, Berbère dans le bloc du Kongosambougou ; Bloc du Fina
Grotte	Cynocéphale, patas, vervet, Guib harnaché, chacal, lion ourébi, hipotrague, phacochère	Sigui, Marténébledoun, Taya (kongosambougou) et Aires centrales de Fina, Badinko
Carcasse	Cynocéphale, patas, phacochère, grand calao, porc épic, Guib harnaché, ourébi, genette, singe rouge	Aires centrales de Fina et Kongosambougou
Plumes	Pintade, Francolin grand calao, petite Outarde	Aires centrales de Fina ,Badinko et kongosambougou
Tierrier	Oryctérope, parc, épic	Idem
Cri	Pintade, francolin, cynocéphale, grand calao	Idem

Les observations indirectes sur la faune dénotent à nouveau la présence de carcasse d'animaux. Ce phénomène s'explique-t-il par une mort naturelle ? ou le braconnage ? En tout les cas, nous avions constaté une prolifération des gîtes d'étape des braconniers autour de tous les rares points d'eau et dans tous les blocs sans exception. Les études sur l'impact du braconnage ainsi que la situation épidémiologique dans la réserve courant 2004 dans le cadre du projet UNESCO, permettront une meilleure édification sur les causes de la mortalité.

8-2-2 Domaine de chasse libre

La zone de chasse libre n'est autre que le domaine forestier protégé. La destruction de l'habitat de la faune dans ce domaine est une des raisons essentielles de la disparition du gibier .

Certains mammifères se rencontrent dans les cercles de Kangaba, Dioïla et Banamba. La zone de chasse libre de Komakara dans la commune de Benkadi (arrondissement de Narenia fait l'objet d'un aménagement de la part de la « Société West Africain Safari – SARL ». La zone couvre une superficie de 105 000 hectares. Les actions d'aménagement ont porté sur la construction d'un campement, la salinisation de certains points autour des zones d'abreuvement, l'ouverture de pistes.

Les éléphants, à la faveur du déguerpissement des hameaux de cultures dans le Sounsan commencent à y revenir.

6.3 Apiculture :

C'est une activité secondaire menée surtout au sud, au centre et à l'extrême ouest du pays.

X Les données statistiques ne sont pas disponibles en raison du manque d'organisation de l'activité ; les seules informations que nous disposons sont relatives à l'association des apiculteurs de Bental, fort de 90 membres dans le cercle de Kénieba et disposerait de 1 000 litres de miel et 1 tonne de cire non vendus ; par ailleurs à Kita malgré l'appui du PNUD/BIT l'activité est en nette régression suite à la disparition progressive des abeilles décimées par les pesticides utilisés dans la culture du coton ; cet état de fait est aussi constaté à Bla où on a même enregistré l'apparition de teigne dans les essaims.

6.4 Défrichement

Le défrichement est surtout pratiqué à l'extrême ouest où les jachères existent encore mais aussi en raison de la culture du coton. Les chiffres ci-dessous ne représentent que moins de 1% des défrichements effectués sur l'ensemble du territoire.

Localités	Défrichement avec dessouchage	Défrichement sans dessouchage (ha)	Nbre demandé
Kayes		6	
Koulikoro		44,5	
Sikasso		112,25	
Segou		213,5	
Mopti		47,5 64,5	
Tombouctou		7	
Gao		1	
Kidal			
District			
Totaux		345,5 448,7	

6.5 Reboisement

X La campagne nationale de reboisement 2002-2003, a été lancée le 15 juillet 2003 au niveau de la forêt classée de Koulouba. Cette cérémonie de lancement a été spécifiquement riche en couleur car placée sous la présidence du chef de l'Etat, elle a vu la participation de l'armée et plus d'une trentaine d'ONG. Chaque ONG parrainée par un département ministériel a reboisé 10 hectares.

6.5.1 Production de plants

REGION	TYPES DE PLANTS						TOTAL	
	Plants à RACINES NUES			PLANTS EN POTS				
	Exotiques	fruitiers	autochtone	exotiques	fruitiers	autochtones		
Kayes	-	-		68935	2730	13136	115331	
Koulikoro	1563	9744	16433	110 632	5 584	16 202	160 151	
Sikasso	96363	140569	1873	319 000	513 487	20 263	109155	
Segou				318 895	37 175	58 314	414 384	
Mopti						167350	128 000	
Tombouctou							64372	
Gao				67 442	2 555	707	81129	
Kidal	2500			2 500			5 000	
District	1500			142800		23050	167350	
TOTAL	101926	150313	18306	143302	567	191479	2227281	

6.5.2 Reboisement 2002-2003

□ REGION DE KAYES

Type de plantation	Organismes	Superficie (ha)	Longueu (m)	Nombre de plants	Espèces plantées
Bosquet	Collectivités Communales Associations Villageoises Société SEMOS.SA et Yatela SA Chemin de fer du Mali Etat	53,2		33202	Neem Terminalia Eucalyptus Teck Gmélina
Verger		26,99	3302		Manguier, citronnier
Ombrage		20,58		10233	Neem Gmélina Teck Eucalyptus Manguier
Alignement			89920	18236	Khaya Neem Eucalyptus
Brise Vent			1360	550	Eucalyptus, prosopis, filao, neem
Haie - vive			7991	2774	Prosopis, anacardier, citronnier, pourghère
Champêtre		25,15			Acacia albida, prosopis, dalbergia

Enrichissement		25,75		5050	Tamarindus, khaya, anacardier, acacia albida, ziziphus
Protection berge		17,6			Ficus, pourghère, acacia sp, ronier
Espace Vert		2,38		1040	Neem Anacardier Eucalyptus
Sous Total		171,65	99271	74387	

□ REGION DE KOULIKORO

Types de plantation	Organismes	Superficie (ha)	Longueur (m)	Nombre de plants	Espèces plantées
Bosquet	Communes Collectivités Particuliers SCN ONG	101	-	53.636	Eucalyptus– Neem Ficus Terminalia Manguier Orangier - Khaya
Verger	Particuliers	38		4.065	Manguier- Orange Pomme- cannelle
Alignement/ Ombrage	SCN/Colas- Particuliers- Collectivités- Entrep.Sud service	19		15.630	Neem- Eucalyptus Flamboyant khaya-Ficus Terminalia
Haie – vive	Particuliers Parlement des Enfants Coordination Régionale des Femmes- ONG- A.- Régionale		11.178	13.146	Henné Jatropha Eucalyptus
Champêtre	Particuliers – Projet JOFCA	41		3.844	Baobab- Acacia albida
Enrichissement/ Protection	SCN Collectivités Entreprise Sud Service Administrat.	12		5.192	Baobab Néré Eucalyptus Fromager
Espace Vert	SCN Population Administration collectivités	3		1.318	Neem Terminalia Eucalyptus
Sous Total		214 ha	11.178 m	96.831 plants	

□ REGION DE SIKASSO

Type de plantation	Organismes	Superficie (ha)	Longueur (m)	Nombre de plants	Espèces plantées
Bosquet	CAFO-Mouvement Citoyen-Collectivités Particuliers-SRGB-	51,25		22.788	Rônier- Khaya- Baobab- Eucalyptus -Nee Gmélina -Manguiers
Verger	Privés	94,2		9.390	Anacardier - Manguiers
Alignement/ Ombrage	Particuliers- Collectivités Scolaires-CSE-CTD Armée.	10,45		11.712	Rôniers-Teck-Gmélina- Eucalyptus-
Brise vent	-	-	-	-	-
Haie vive	Privé	13, 140	105,4	2.615	Agrumes - Acacia-scorpoides
Champêtre	Population- Particuliers			10.740	Karité- Acacia- Manguiers-
Enrichissement/ Protection	Privé - CTD	15,25		3.212	Khaya- Néré- Te Eucalyptus
Espace Vert	Collecté-Org- femme.CTD Ecole	8,28		3.470	Eucalyptus-Anacardier Neem
Sous Total		284,84 ha	105,4 m	63.927 plants	

□ REGION DE SEGOU

Type de plantation	Organismes	Superficie (ha)	Longueur (m)	Nombre de plants	Espèces plantées
Bosquet	SCN Gendarmerie Police.	301,96		101.906	Eucalyptus
Verger	Particuliers	58,09		4.752	Manguiers . Orangers.
Alignement/ Ombrage	Collectivités Particuliers	4,05 89,40	10412 15935	3.937	Neem
Brise vent	Projet PMB-PDR- FODESA-ONG		1.900	950	Eucalyptus
Haie vive	Alphalog- World vision-PACT		7.098	27.900	Boutures
Champêtre	SOS/SAHEL-ICRAF- Femmes SCN	105,92		13.295	Rônier- Balanités.
Espace Vert	Ségou/CSCOM/Mairies.	11,13		2.253	Neem - Eu
Sous Total		570,55 ha	35 345 m	154993 plants	

□ REGION DE MOPTI

Type de plantation	Organismes	Superficie (ha)	Longueur (m)	Nombre de plants	Espèces plantées
Bosquet	Etat-ONG-RESA-NEF-VRES-Alcoop-Asso-Collectivi	120,15		30.675	Manguiers-flamboyants-Citronniers-Eucalyptus-Neem-Khaya, Acacia
Verger	Particuliers	10,40		770	Manguiers-Agrumes
Alignement/ Ombrage	Particuliers	13,30	16875	3.887	Neem-Flamboyants-Eucalyptus
Brisé-Vent	Collectivité-Asso-Feminine-ONG-Particuliers		852	1.408	Neem-Eucalyptus-Prosopis
Haie vive	Particuliers-Collectivités		4544	7.576	Citronniers-Prosopis
Champêtre	Particuliers	1,98		100	Manguiers-Agrumes
Enrichissement/ Protection	Opération Pêche-Autres structures étatiques	10,37	3.304	2600 noix 802 plants	Doumiers -Acacia.sp
Espace Vert	ONG-Collectivités Associations des Elèves-étudiants	8,15		1.835	Neem-Eucalyptus-Flamboyants
Sous / Total		164,35 ha	25 575 m	47.053 plants 2600 noix	

□ REGION DE TOMBOUCTOU

Type de plantation	Organismes	Superficie (ha)	Longueur (m)	Nombre de plants
Fixation biologique	SCN - ONG - Associations	305		
Verger		2,25		
Alignement/ Ombrage		8,79		3519
Haie vive		0,107		4295
Enrichissement/ Protection berge		11,11		-
Espace Vert		33,92		
Sous Total		361,17		7814 plants

□ REGION DE GAO

Type de plantation	Organismes	Superficie (ha)	Longueur (m)
Bosquet	Groupement-Associations-Structures	81,48	
Alignement/ Ombrage	Services Publics-ONG-Femmes CAFO-Ecoles	7,61	1.825
Haie vive	Groupement-Association-Particuliers		4154
Fixation dunes	Groupement-Association-Particuliers	28,5	
Sous Total		117,59 ha	5979

□ REGION DE KIDAL

Type de plantation	Organismes	Superficie (ha)	Longueur (m)	Nombre de plants	Espèces plantées
Alignement/ Ombrage	SCN-Particuliers- DRCN	3,2		2.000	-
Sous Total		3,2 ha		2.000	-

□ DISTRICT DE BAMAKO

Type de plantation	Organismes	Superficie (ha)	Longueur (m)	Nombre de plants	Espèces plantées
Bosquet	Collectivités -ONG- Associations des Femmes Associations des Jeunes	2,60		1.870	Eucalyptus- Terminalia Anacardium Tamarinier Neem- Gmélina Khaya
Alignement /Ombrage	Communes- Association Femmes- Jeunes	1,26	10.750	4.300	Prosopis- Flamboyants- Khaya-Neem- Eucalyptus- Gmélina
Érichissement /Protection	ONG-Forces Armées- DNCN.	412,50		90.106	Néré-Baobab- Ziziphus- Neem- Gmelina- Acacia- Tamarinier
Sous Total		416,36	10.750	96.276	

□ Récapitulatif des réalisations de la campagne nationale de reboisement 2002-2003

REGIONS	Superficie	LONGUEUR (M)	NOMBRE DE PLANTS
KAYES	171,65	99271	74387
KOULIKORO	214	11.178	96.831
SIKASSO	284,84	105.4	63.927
SEGOU	570,55	35345	154993
MOPTI	164,35	25575	47.053/2600 noix
TOMBOUCTOU	361,17		16.950
GAO	117,59	5979	29.088
KIDAL	3,2		2.000
DISTRICT BAMAKO	416,36	10.750	96.276
TOTAL	2303,71	188 203,4	581505/2600 noix

+ 6,7

Ces résultats, assez éloquents, traduisent l'engouement certes spontané des différents acteurs. Cet engouement, comme il convient de noter, est né d'une très forte émulation notamment dans le cadre de la restauration, la protection et le maintien des ressources forestières voire la sauvegarde de l'environnement. Cet élan trouverait un meilleur écho en se perpétuant dans la durée par la mise en place d'une stratégie portée conséquemment sur la sensibilisation, la formation, l'information, l'animation et d'un programme de suivi permanent indispensable pour le suivi des différentes réalisations entreprises (Reboisement : production et protection).

VII. PARTIE STATISTIQUE:

7.1. Tableau récapitulatif d'exploitation bois de chauffe et charbon de bois

Régions	Bois de chauffe(st)		Charbon de bois (qt)	
	1	2	1	2
Kayes	2806	24829	195	3526
Koulikoro	4283	56801	2011	39669
Sikasso	2538	15647	859	5903
Ségou	6550	16895	774	4953
Mopti	3029	17127	464	4799
Tombouctou	941	6473	140	937
Gao	784	2706	111	166
Kidal	20	36	7	9
District	0	0	0	0
Total	20951	140511	4561	59961

1= nombre de permis

2= quantité exploitée

- X Le bois constitue la principale source de l'énergie domestique ; 14051 stères et 5996 quintaux ont été exploités contre 183827 stères et 74053 quintaux en 2002
- X Le contrôle de cette filière s'avère très difficile à cause du manque de moyens humains et financiers du service forestier. Cet état de fait ne fait qu'accentuer la fraude.

7.2 Tableau récapitulatif d'exploitation du bois d'œuvre

Régions	Calcedrat		Lingue		SAU		Vene		Dougoura		Sanan		Kapokier		Autres	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Kayes	84	308	7	7	123	670	26	84	43	56	1	1	82	217	450	547
Koulikoro	19	38	7	8	103	239	9	32	20	22	2	3	191	286	425	540
Sikasso	82	147	26	48	288	1261	20	27	0	0	13	22	109	238	300	485
Ségou	10	12			2	3	12	13	11	14	1	1	54	93	632	864
Mopti													2	2	321	642
Tombouctou															665	2246
Gao															51	80
Kidal																
District																
Total	195	505	40	63	516	2173	67	156	74	92	17	27	438	836	2844	5404

1= Nombre de permis

2= Quantité d'exploitée (nombre de pieds)

7.3 Tableau récapitulatif d'exploitation du bois de service

Régions	Rönier	Doum	Perches	Perchettes	Gaulettes	Bambou	Ban ou rachis
	1	2	1	2	1	2	1
Kayes	98	645		107	5919	158	14605
Koulakoro		9	904	229	7719	423	30579
Sikasso				34	2257	60	9096
Ségou				106	1105	968	114064
Mopti				106	707	829	166766
Tombouctou				38	799	1113	187136
Gao						453	26131
Kidal							
District							
Total	98	645	9	904	620	18506	4004
							548377
							5
							110
							251
							63234
							549
							3692

1= Nombre de permis

2= Quantité d'exploitée (nombre de pièces)

7.4 Tableau Récapitulatif de Délivrance de permis de chasse

Régions	Type A	Type B	Type C	Capture	Abattage	Vente peaux	Oisellerie	Licence	Total
Kayes	147			1					148
Koulakoro	22			37		4	26	2	91
Sikasso	59		18				1	1	79
Ségou	55		9						64
Mopti	15				9				24
Tombouctou	8		5		4				17
Gao	8		2	17	12				39
Kidal									0
District									0
Total	314	0	34	55	25	4	27	3	462

A l'analyse du tableau il ressort que le type de permis plus convoité est la catégorie A, les régions de **Kayes**, **sikasso**, **Ségou** et **Koulakoro** apparaissent comme des zones de prédilection pour la chasse.

Les captures ont concerné les reptiles(1100) ; tandis que les abattages ont porté sur 4 hippopotames.

7.5 Etat des Délit:

Régions	Defrich	Mutilation	Expl Fraud	Feu de brousse	Autres	Chasse	Total
Kayes	16	380	159	18	35	6	614
Koulakoro							0
Sikasso							0
Ségou	8	24	28	2	5	1	68
Mopti	14	246	131	14	14	3	422
Tombouctou	64	216	184	4	10		472
Gao		7	8	2	1	1	19

Kidal							0
District					756		756
Total	102	873	510	40	821	11	2357

Les délits les plus courants sont: Les mutilations pratiquées surtout dans les zones d'élevage comme Kayes, Mopti, et Tombouctou; ensuite viennent les transports frauduleux, les exploitations frauduleuses et enfin les défrichements non autorisés.

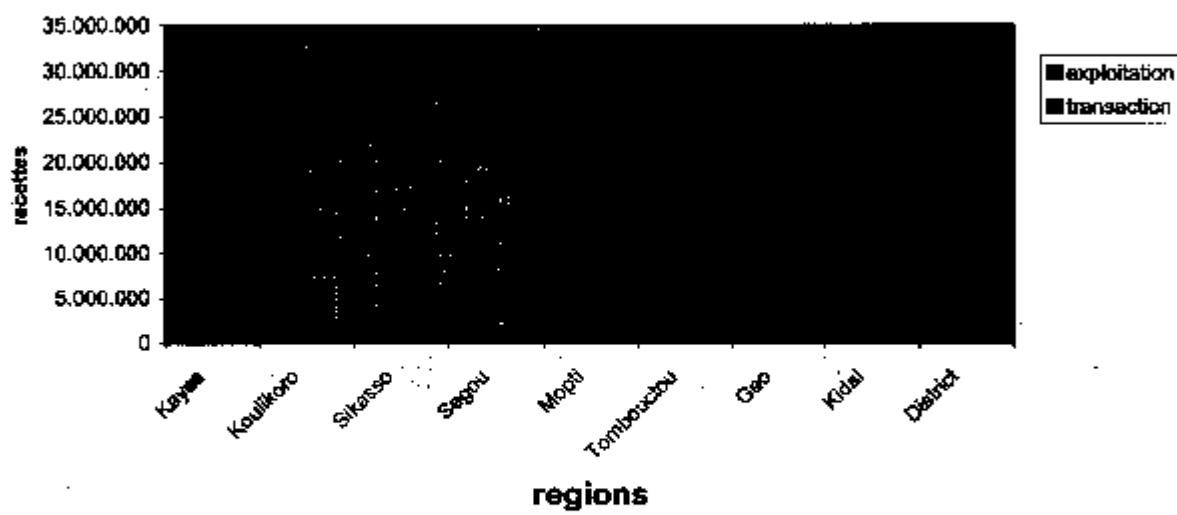
7.6 Tableau Récapitulatif des recettes d'exploitation et de transaction 2003

Régions	Recettes d'exploitation			Recettes de transaction			Total	
	Forêts	Chasse	Défrich	Total	Forêts	Chasse	Vas	
Kayes	19457645	1483650	152500	21093795	9150375	202500	24375	9337250 3047104
Koulakoro	29260600	2578240	492500	32331340	7068404	0	63750	7132154 3946349
Sikasso	18923073	3397500	1295000	23615573	3810935	0	5625	3816560 2743213
Ségou	15263811	2606000	1077500	18937311	1859950	22500		1882450 2081976
Mopti	13490125	307250	327500	14124875	4554000	41250	0	4595250 1872012
Tombouctou	10288850	1110000	140000	11539850	6134325	15000	391500	6540825 1808067
Gao	2008940	1955100	5000	3970040	120000	112500		232500 420254
Kidal	23760	0	0	23760	0	0		0 2376
District BKO	29100	0	0	29100	11098800	0		11098800 1112790
Total	108737904	13437740	3490000	125665644	43796789	393750	485250	44675789 17034143

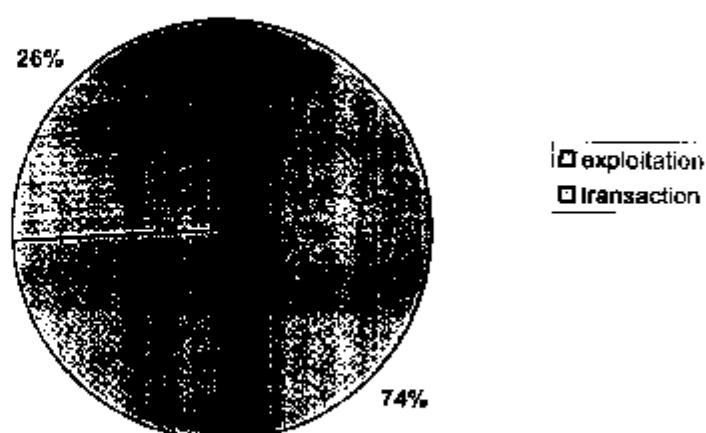
Les recettes forestières de l'année 2003 se sont chiffrées à 170 341 433 238 FCFA contre 184 627 987fcfa soit une différence de 14286554fcfa représentant une baisse de 8,3%

7.2 Graphiques:

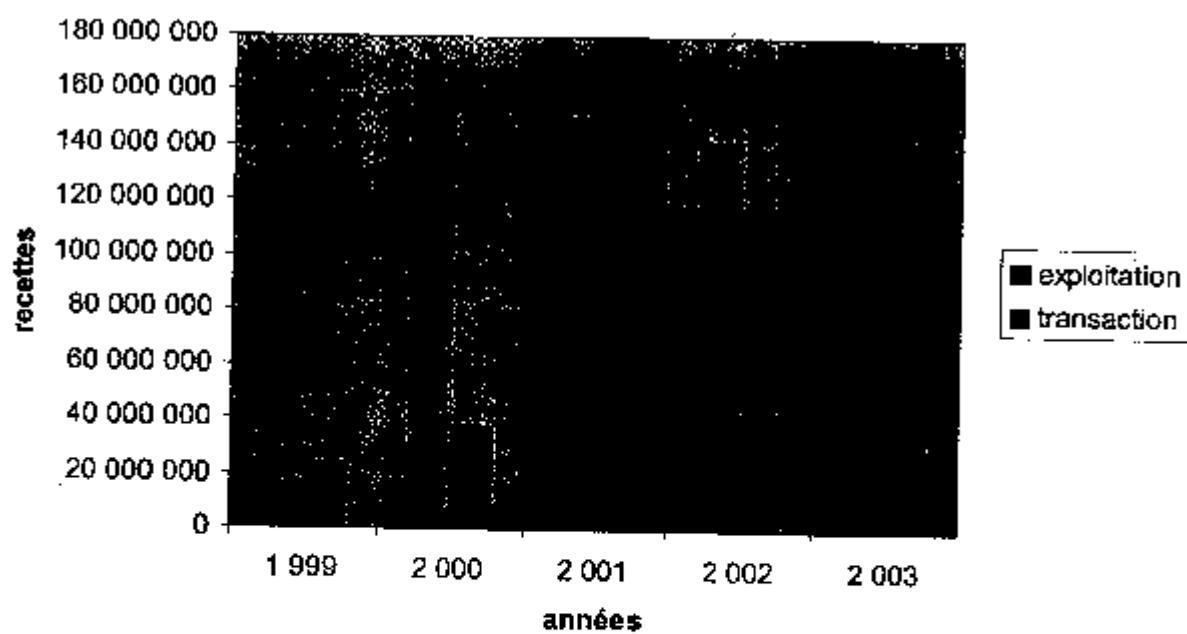
recette d'exploitation et de transaction



recettes d'exploitation et de transaction



Evolution des recettes



- A l'analyse du graphique, il ressort que les recettes d'exploitation ont subi une nette progression pendant l'année 2000; le niveau des recettes a commencé à baisser à partir de 2002 pour ensuite continuer en 2003.
- Les recettes de transaction sont restées presque stationnaires.
- L'augmentation de la fraude due au manque de moyens de contrôle du service a beaucoup contribué à la chute des recettes.

VIII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2003 aura été marquée par la reprise des activités traditionnelles de reboisement à travers tout le pays.

La reconversion de l'ancien service absorbé par les activités contentieuses en service technique d'appui conseil de coordination et de contrôle est irréversiblement engagée et devra rapidement être totale.

L'aspiration profonde de la DNCN est de créer et animer au niveau national comme au niveau décentralisé des cadres de concertation sur les questions relatives à la gestion et à la conservation des ressources forestières et fauniques; et devenir le pôle de références aux plans orientation, législatif, réglementaire, technique et développementale du secteur forestier malien.

A cet égard, le renforcement de la structure à hauteur de mission s'impose comme une conditionnalité de premier ordre (renforcement en moyens humains quantitativement et qualitativement et en assurant leur formation continue ; renforcement en moyens matériels et financiers tout en mettant à disposition des infrastructures adéquates).

Enfin, le maintien de la dynamique enclenchée par le service, devra nécessairement être sous-tendue par une amélioration du niveau de motivation des cadres et agents de la structure.

La DNCN pour exécuter ses missions à hauteur d'ambitions, devra dans le futur renforcer ses activités dans plusieurs domaines:

- la création, l'animation des cadres de concertation ;
- l'ouverture du service à tous les acteurs du secteur forestier : (services publics, collectivités territoriales, bureaux d'études ONG, associations) afin de développer une synergie d'actions pour la mise en œuvre effective de la gestion décentralisée des ressources forestières et fauniques ;
- La relecture de la politique forestière nationale et ses programmes d'actions au regard de l'effectivité de la décentralisation ;
- Le démarrage et l'exécution du programme forestier national en collaboration avec la FAO et le secteur privé ;
- L'organisation et la programmation des activités de production de plants et de reboisement en collaboration avec le secteur privé ;
- L'intégration des programmes forestiers dans les plans de développement régionaux, locaux, et communaux ;
- La relecture des textes de création, d'organisation et modalités de fonctionnement de la DNCN en vue de la création d'une direction générale des Eaux et Forêts ;
- La relecture du statut particulier du corps des Eaux et Forêts ;
- Le renforcement des capacités internes par la formation continue et la formation militaire ;
- L'habillage et l'équipement militaires des cadres et agents du service forestier ;
- Le renforcement du contrôle forestier et des moyens pour assurer ce contrôle.